

Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

*L'an deux mille quatorze, le dix novembre
le Conseil Municipal de la Commune de
Chens sur Léman dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de Madame
MORIAUD Pascale, Maire.*

Conseillers en exercice	: 19
Conseillers présents	: 16
Conseillers votants	: 17
Dont un pouvoir	

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 03 novembre 2014

**PRESENTS : TRONCHON J. CHANTELOT C.
LEJEUNE S. MOTTIER G. FICHARD B. de
PROYART A. MEYRIER M. ZANNI F.
CHEVRON F. MONTANES A. BRILL J.
FOURQUES de RUYTER S. DURET BENO
N. PORTAILLER J. GOSSELIN M.H.**

**EXCUSES : BILLARD G. «POUVOIR à
TRONCHON J.»**

ABSENTS : DENERVAUD M. ARNOUX R.

Est élu secrétaire de la séance : MONTANES A.

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 10 NOVEMBRE 2014**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 14 octobre 2014.

RECONDUCTION DU MARCHE DE TRANSPORT SCOLAIRE :

Madame le Maire interroge le Conseil sur la reconduction du marché du transport scolaire pour l'année 2015-2016, en rappelant que ce service est actuellement géré par la Communauté de Communes du Bas-Chablais.

Sur le territoire de la CCBC, seules les Communes de Douvaine, Ballaison et Chens disposent encore d'un tel service.

Pour l'année 2013-2014, le coût de ce service s'est élevé à 50 325.98 € pour 39 enfants qui utilisaient ce service, dont 2 enfants domiciliés à Yvoire, 1 enfant domicilié à Messery et 3 enfants dont la résidence principale sur Chens n'est pas confirmée. Cette année, avec le mercredi en plus, le coût est estimé à 58 842.89 pour 34 enfants. La quote-part famille est seulement de 270 € par an et par famille.

Le conseil d'école, réuni ce jour, a admis que ce service revenait cher à la collectivité et que ce budget pourrait effectivement être utilisé autrement.

Madame le Maire ajoute qu'une pétition a été reçue en Mairie avec 170 signatures dont un certain nombre ne sont pas de notre commune. Elle déplore que cette pétition soit arrivée

avant la décision du conseil municipal et surtout que personne ne se soit présentée en mairie pour en discuter.

Madame Nelly DURET-BENOU demande si les incidences sur les services cantine et garderie ont été évaluées. La décision de ne pas reconduire ce service pourrait également avoir une incidence fâcheuse sur le travail des assistantes maternelles car elles ne peuvent pas accompagner les enfants à l'école.

Madame Sophie FOURQUES DE RUYTER estime que ces arguments ne peuvent pas être pris en compte en tant que tels pour justifier à eux seuls le coût de ce service. Il faut inciter les gens à trouver des solutions alternatives dans l'intérêt de la Commune et de ses habitants. Suite à un soupçon soulevé par Madame Nelly DURET BENOU sur le caractère démocratique de la décision à prendre, Madame Sophie FOURQUES DE RUYTER rappelle que les décisions du conseil municipal ne peuvent pas faire toujours l'unanimité et réaffirme qu'en aucune manière la décision ici discutée n'a été prise au préalable par une partie du conseil. Toutes les voix, et notamment les minoritaires sont entendues et prises en compte pour assurer le débat et ouvrir les réflexions.

Madame Marie-Hélène GOSSELIN insiste sur la nécessité de ce service pour certaines familles qui n'ont pas forcément d'autres solutions. Elle aurait souhaité avoir d'autres alternatives avant de prendre une telle décision.

Madame Sophie FOURQUES DE RUYTER pense que la suppression de ce service incitera peut-être au covoiturage. La Commune dispose de 10 mois pour proposer d'autres alternatives.

Monsieur Angel MONTANES confirme que des alternatives, déjà à l'étude, seront proposées au conseil avant la prochaine rentrée.

Suite à cette présentation, le Conseil Municipal, à 16 voix pour et trois contre (DURET-BENOU N., PORTAILLER J., GOSSELIN M.H.) décide de ne pas reconduire le service du transport scolaire avec la CCBC.

CONTENTIEUX SUR CERTIFICATS D'URBANISME :

Madame le Maire informe le conseil du recours déposé par la société Green Cost auprès du Tribunal Administratif contre la Commune sur 21 certificats d'urbanisme refusés.

Les certificats d'urbanisme sont instruits et proposés par les services de l'Etat et selon eux, les opérations prévues ne peuvent être réalisées pour le motif suivant : «L'extension de l'urbanisation doit se réaliser en continuité des villages et agglomérations ; le tènement de l'opération se situe dans un vaste espace à dominante agricole et naturelle comportant des constructions diffuses et éparses entre la route d'Hermance et le lac qui ne constituent pas un village au sens de la loi littoral ; que celui-ci est isolé du village chef-lieu par une vaste coupure d'urbanisation identifiée par le SCOT du Chablais ; qu'ainsi l'opération ne respecte pas l'article L 146-4 du code de l'urbanisme.»

Monsieur le Préfet, lors de sa rencontre avec les élus, avait souligné que sur 50 contentieux auprès du Tribunal Administratif, seul un avait été perdu par ses services.

Monsieur Bernard FICHARD rappelle au conseil municipal que la Commune a connu une situation similaire par le passé. Les services de l'Etat refusaient la constructibilité d'une propriété au lieudit «les Tartues», pour le même motif, alors que cette propriété était entourée de constructions et que l'administration fiscale imposait le propriétaire à l'ISF. A l'époque, dans le cadre de la révision du PLU approuvée en 2007, la Direction Départementale des Territoires a admis que ladite propriété se trouvait bien dans une zone urbanisée. Elle avait seulement exigé une bande de 100 m inconstructible au bord du lac. Au cours de cette même révision, nous avons volontairement inscrit une coupure d'urbanisation au lieudit «Cusy

Ouest». La position actuelle du Préfet est contraire à la loi nationale qui préconise la densification et la Commune pourrait se servir de cet argument pour sa défense.

Madame Sophie FOURQUES DE RUYTER ajoute qu'il est important d'obtenir de l'étude d'avocats retenue un avis de droit qui permettra à la commune de travailler avec une grille de lecture juridique sur les futures demandes de permis de construire et sur les prochaines contestations.

Madame le Maire propose de mandater le Cabinet PETIT, cabinet d'avocat spécialisé en urbanisme pour défendre les intérêts de la commune. La facturation s'opère au temps passé, sur une base de 160 € HT par heure de travail et hors frais.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition.

CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE :

Madame le Maire expose au Conseil que la Commune a recherché un agent en remplacement de Monsieur Jean-Paul SARTORI, technicien territorial, qui cessera ses fonctions le 31 décembre 2014.

Un candidat a été retenu. Afin de permettre son recrutement, Madame le Maire propose de maintenir le poste de technicien territorial vacant et de créer un poste d'agent de maîtrise, grade sur lequel il est actuellement nommé.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition.

CREATION D'UN POSTE DE BRIGADIER :

Madame le Maire expose au Conseil que Mademoiselle Anaïs CADY est actuellement nommée au grade de gardien de police. En 2015, elle remplira les conditions pour un avancement au grade de Brigadier.

Madame le Maire propose de créer ce poste afin de permettre sa nomination et pérenniser son intégration à la commune sur le long terme.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition.

MODIFICATION DES INDEMNITES MAIRE ET ADJOINT :

Madame le Maire rappelle au Conseil qu'en début de mandat, Madame Martine MEYRIER ne se sentait pas apte à prendre la délégation aux affaires sociales et souhaitait se laisser le temps de mieux maîtriser et comprendre le fonctionnement d'une commune. Cette délégation avait été donnée à Madame Sabine LEJEUNE et les indemnités avaient alors été réparties entre le Maire, les 5 adjoints et les 4 conseillers délégués.

Aujourd'hui, Madame Martine MEYRIER souhaiterait prendre cette délégation, en accord avec Madame Sabine LEJEUNE.

Madame le Maire propose au Conseil une nouvelle répartition des indemnités, en rappelant que l'enveloppe budgétaire s'élève à 4 770.83 € par mois (indemnité maximum du Maire 43 % = 1 634.63 € + indemnité maximum des 5 adjoints 16.5 % = 3 136.20 € soit 627.24 € par adjoint) :

- Madame le Maire : 35 % de l'indice 1015
- Adjoints : 12 % de l'indice 1015
- Conseillers délégués : 6 % de l'indice 1015

Soit un total de 4 751.81 €

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition.

DECISION SUR DES EXONERATIONS FACULTATIVES DE LA TAXE D'AMENAGEMENT :

Madame le Maire expose au Conseil que la loi de finance initiale 2014 ouvre la possibilité aux communes compétentes de choisir d'exonérer, totalement ou partiellement, de la taxe d'aménagement les abris de jardin soumis à déclaration préalable (surface inférieure à 20 m²), entre autres.

Cette disposition est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014. Pour qu'elle soit effective, il revient au conseil municipal de délibérer avant le 30 novembre 2014 pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2015.

Le Conseil Municipal est défavorable, à l'unanimité, à l'application de cette disposition sur la Commune.

DECISION SUR UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION «MEMOIRE DU LEMAN» POUR LA RENOVATION DE LA BARQUE LA SAVOIE :

Madame le Maire expose au Conseil que la Commune est sollicitée pour l'attribution d'une subvention à l'association «Mémoire du Léman» pour la rénovation de la barque la Savoie. Afin de sauvegarder ce patrimoine emblématique du Léman, le pays d'Evian et le Conseil Général se sont engagés à hauteur de 200 000 € chacun. Mais ces montants ne suffisent pas à boucler le plan de financement. Les travaux s'élèvent à 1 630 290 € TTC, prévus en deux phases :

- Intersaison 2014/2015 : quille et partie de coque pour 865 853 € TTC
- Intersaison 2015/2016 : reste de la coque et pont pour 764 437 € TTC.

L'association a lancé un appel aux dons auprès des communes, des entreprises, de la population...

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'association «Mémoire du Léman».

DECISION SUR UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION «LIRE ET FAIRE LIRE 74» POUR SON INTERVENTION AUX TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES :

Cette décision est reportée à une prochaine séance. En effet, l'association n'a pas encore adressé sa demande de subvention car elle débute seulement l'activité aux TAPS. La subvention s'élèverait à 100 € par intervenant.

Pour répondre à Madame Nelly DURET BENOUE, Madame Ghislaine MOTTIER informe le Conseil que le coût de l'intervention aux TAPS varie d'une activité à l'autre, de 50 €/H à 20 €/H (seulement pour les études surveillées).

Une activité «nature » et une activité dessin «Manga» devraient bientôt démarrer.

Le coût des TAPS est estimé à environ 40 800 €. La Commune devrait percevoir le fond d'amorçage versé par l'Etat, soit 12 500 €. Ce fond sera reconduit que pour les Communes ayant mis en place un PEDT (Projet Educatif De Territoire) à la rentrée 2015.

COMPTE-RENDUS DE REUNIONS

- Comité syndical du SIEM le 21 octobre 2014 : Madame Françoise ZANNI fait le compte rendu.

Monsieur le Président a présenté le projet de budget primitif 2015. Le montant des dépenses d'investissement devrait atteindre près de 5.8 millions d'euros.

Plusieurs programmes de travaux de grande ampleur seront engagés pour poursuivre l'extension et la restructuration du réseau de transfert, entre les principaux points de production. 3 millions seront investis pour le réseau dont 2 millions pour la liaison entre l'usine Chevilly et Douvaine et pour la première phase de remplacement de la canalisation reliant les réservoirs de la Citadelle et d'Essert. Des interventions seront également réalisées dans le cadre des marchés à bons de commande sur les communes d'Allinges, Sciez, Excenevex et Yvoire.

Les dépenses consacrées à la protection des ressources seront elles aussi importantes, puisqu'elles sont estimées à 740 000 €.

Le budget prévoit aussi des travaux pour les bâtiments pour un montant de 460 000 €, avec notamment la phase n°2 de restructuration du siège social et des acquisitions de biens pour 346 000 €.

Le financement de ces investissements nécessitera obligatoirement le recours à l'emprunt et une hausse du prix du m³ d'eau. En 2010, le prix du m³ d'eau était de 1.21 €, de 2011 à 2014, il a augmenté chaque année de 0.08 cts pour atteindre 1.53 €. La prochaine augmentation est attendue pour 2016 pour 0.05 cts.

Le comité syndical a attribué une subvention de 5 000 € à l'association syndicale Libre Forestières du Mont-Forchat pour la mise en place d'un plan de gestion.

Monsieur le Président a ensuite présenté les travaux en cours :

- l'usine de traitement de l'eau du lac Léman.
- la canalisation de transfert entre l'usine de Chevilly et la station de pompage de «Prés Chappuis» à Douvaine : ces travaux permettront de renforcer l'alimentation des communes de Chens sur Léman et Douvaine qui connaissent un développement continu.
- la mise en place de périmètres de protection des captages d'Armoy
- la restructuration de la route forestière de la source des Moises, en cours d'achèvement. Ce projet faisait partie des priorités du programme de préservation de la qualité de l'eau du massif du Forchat. L'absence d'accès praticables génèrait de nombreux désordres lors des opérations d'abattage et de débardage des bois. La piste a été recalibrée sur 1 600 ml. Elle devient une route forestière qui pourra être empruntée par les camions grumiers pour charger les bois abattus. Une piste de débardage a été réalisée pour éviter le passage des tracteurs Forestiers dans les périmètres de protection de la source des Moises. L'accès à la nouvelle route sera autorisé pour les propriétaires et exploitants de la forêt ainsi que pour les randonneurs, l'hiver elle servira de piste de ski de fond.

Dans les travaux en projet figurent :

- la poursuite de la restructuration du réseau d'adduction d'eau potable qui relie actuellement les sites de production de Draillant et la nouvelle usine de traitement de l'eau du lac Léman, implantée à Chevilly.
- La réfection du réseau d'Yvoire (phase 3)
- la poursuite du remplacement de la conduite située sous la voie verte (RD25) et le remplacement d'un tronçon de la canalisation à Chevilly
- la poursuite du remplacement de la canalisation sous la RD 1005 et vers le stade à Sciez
- le remplacement de la canalisation route de Valère et la poursuite du réseau haute-pressure en direction du chef-lieu

- la restructuration du siège social (phase 2) qui prévoit la construction d'un bâtiment reliant le siège social aux locaux techniques sur 2015 et 2016. Le coût de cette phase est estimé à 800 000 €. Une troisième phase est prévue pour achever la rénovation du siège avec notamment la rénovation thermique du bâtiment administratif. Cette dernière phase est estimée à 400 000 €.

- Commission communication de la Communauté de Communes du Bas-Chablais le 28 octobre 2014 : afin de rationaliser l'action de cette commission, 4 cellules de travail ont été mises en place :

1^{ère} cellule : agenda des manifestations commun aux Communes afin d'éviter des chevauchements de dates.

2^{ème} cellule : guides et patrimoine

3^{ème} cellule : sentiers

4^{ème} cellule : infos pratiques

- Comité Agenda 21 - Réunion du 29 octobre 2014 : M. de PROYART évoque 3 points essentiels de l'agenda 21 abordés pendant la réunion :

1 - L'éclairage public : des consultations devront permettre de trouver des solutions d'optimisation, notamment avec le SYANE.

2 – les déchets : la Commune de Chens est commune pilote. La Commune doit travailler sur les différents sites à installer. Une importante campagne de communication sera organisée afin de sensibiliser la population sur le changement d'habitudes et de comportement.

3 – le mode de fonctionnement de l'agenda 21 est remis en question par certaines instances publiques, mais sans en contester le principe, il conviendra de simplifier les actions et éventuellement les rassembler au niveau des communautés de communes.

- Monsieur Christian CHANTELOT informe le conseil des travaux réalisés ou en cours de réalisation :

Les bâtiments modulaires à usage de vestiaires sont en cours d'installation. Il ne reste plus que l'alimentation électrique à réaliser dans les prochains jours.

Les ornières sur la rue des pêcheurs, la route de Conche, la route de Collongette devant la mairie, l'école et l'église seront rebouchées avec un enrobé à chaud pour l'hiver. Les températures actuelles ne permettent en effet pas un autre mode plus pérenne de remise en état. Au printemps, certaines voies seront réalisées en bicouche.

Les services techniques ont réalisé d'importants travaux dans la mairie pour créer un bureau plus convenable à Madame le Maire, un bureau pour les adjoints et un bureau pour la police municipale. Ces aménagements, réalisés à moindre coût grâce aux efforts des membres du service technique, permettront de travailler dans de meilleures conditions en attendant la construction de la nouvelle mairie. Madame le Maire souligne d'ailleurs l'excellent travail effectué et l'engagement du service.

- Monsieur Bernard FICHARD informe le Conseil que la Communauté de Communes va signer dans les prochains jours la convention avec le Conseil Général pour le renforcement de la ligne T 52, Thonon - Bas-Chablais – Douvaine.

Il a été demandé ce jour, au GLCT Transport (Groupement Local de Coopération Transfrontalière), de prendre en compte la demande de la commune proposant que la ligne T 52 puisse, en accord avec Hermance, se prolonger sur cette commune afin d'assurer une correspondance avec la ligne E des TPG.

Nous allons également solliciter la Communauté de Communes du Bas-Chablais dans la perspective de l'implantation d'un P + R à proximité du giratoire de Vereitre et en même temps d'étudier toutes correspondances entre les différentes lignes TPG (ligne E) – T 52 (Lihsa) et CGN.

Une étude sera également lancée avec la CCBC pour proposer une liaison lacustre Chens-Coppey où il existe de nombreuses liaisons avec Genève, ferroviaire et bus.

- Madame le Maire a rencontré un représentant de la Croix Rouge de l'antenne de Thonon le 07 novembre 2014 qui sollicite une participation financière de la Commune pour ses actions en faveur des familles et de l'enfance. Une décision sera prise lors d'un prochain conseil et au plus tard lors du vote du projet de budget.

- Madame le Maire fait le point sur la pollution visuelle à Sous-Chens : une réunion a été organisée aujourd'hui avec la Communauté de Communes, un représentant de la Direction Départementale des Territoires, et le Symasol.

Les prélèvements réalisés le 2 septembre 2014 par l'association Surf Rider Fondation avec le laboratoire LAEPS ne renseignent que sur une concentration en phosphore.

La présence de mousse peut être d'origine naturelle ou provenir d'un mauvais branchement. Un cabinet a été mandaté par la CCBC pour effectuer des contrôles sur 35 habitations. La durée de cette opération est variable suivant les facilités d'accès aux habitations.

Des prélèvements complémentaires seront effectués par le Symasol à l'exutoire du pluvial, et transmis à l'INRA pour analyse, de manière à approfondir la nature et l'origine de cette pollution éventuelle.

Monsieur Bernard FICHARD souligne qu'avant la réalisation du réseau d'eaux pluviales, ce constat avait été fait dans le ruisseau mais qu'il était moins visible.

- Madame le Maire, Monsieur Jérôme TRONCHON et Monsieur Bernard FICHARD ont rencontré la Caisse d'Epargne le 06 novembre 2014 en vue de la renégociation des emprunts souscrits en 2006 pour la construction de la salle l'Otrement. Les deux emprunts avaient été réalisés aux taux de 4.46 % (25 ans) et de 4.06 % (15 ans). Les taux ont certes baissé, mais l'indemnité actuarielle, dont nous attendons le montant, sera élevée, rendant inenvisageable la renégociation.

Les projets de la Commune ont été présentés et aujourd'hui, la Commune pourrait bénéficier de prêts à 3 % sur 25 ans ou 2.3 % sur 15 ans.

- Madame Françoise ZANNI informe le Conseil que Maison Bleue présentera le 04 décembre 2014 de 11 à 15 heures un projet de crèche aux communes de Chens, Messery, Yvoire et Massongy, seules communes intéressées.

QUESTIONS DIVERSES :

- Madame le Maire informe le conseil que Monsieur LEPINE, conseiller municipal à Douvaine et féru de VTT, a tracé et travaillé à une ébauche de circuit intercommunal sur Chens, Douvaine et Loisin. Monsieur le Maire de Douvaine souhaite savoir si la Commune est intéressée.

LE MAIRE
PASCALE MORIAUD